



Rapport d'activité du GRAPE 2013

1. Réunions des membres du Conseil et du bureau :

Au cours de l'année 2013, les administratrices et les administrateurs se sont réunis le 9 février, le 20 avril, le 29 juin, le 20 novembre et le 7 décembre.

• Principaux sujets abordés/décisions prises :

- Adhésion de 2 associations.
- Radiation de 6 associations.
- Examen de la trésorerie et des demandes de subventions 2013 en fonction des actions proposées.
- Réunion Eolien Industriel avec FNE et le CREPAN.
- Dossiers Juridiques.
- Conseil portuaire P.N.A (Ports Normands Associés).
- Clapages en Baie de Seine.
- Transition énergétique.
- Parc Naturel Normand-Breton.
- GDE : projet à Nonant-le-Pin, exploitation des installations à Rocquancourt, enfouissements illégaux dans le Calvados.
- Accueil délégation du DEVON.
- Débat public éolien offshore (Courseulles-sur-Mer).
- Plateforme terres polluées à Esquay-sur-Seulles.
- Election des membres du bureau.
- Représentation du GRAPE au CESER.
- Prévisionnels 2014.
- Restructuration du site internet.
- Réorganisation interne.
- Observatoire de la biodiversité...

2. Participation aux commissions :

Nous sommes toujours très sollicités pour siéger dans des commissions préfectorales, départementales et régionales.

Si de nombreuses réunions sont annuelles il n'en est pas de même pour des commissions telles que : les CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques), les CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites),

les CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles), les Comités de pilotage des sites Natura 2000, les cultures marines, qui se tiennent semestriellement, trimestriellement voire mensuellement.

Ainsi lors des opérations de renouvellement nous éprouvons de réelles difficultés à trouver des candidates et des candidats susceptibles de consacrer du temps pour se former et pour représenter notre groupement.

3. Conseil économique, social et environnemental régional :

Commentaires de D. BAUDUIN, administrateur du GRAPE et représentant au CESER :

2013 étant l'année du renouvellement, les travaux des Assemblées Plénières ont été moins fournis.

Les principaux dossiers ont été :

- La suite des études pour la LNPN.
- Le budget Régional.
- Le Plan Stratégique Régional, élaboré par le Conseil Régional pour l'échéance 2020.
- Un rapport spécifiquement environnemental « les compétences naturalistes et l'expertise en biodiversité et géodiversité en Basse-Normandie. »

Le CESER a été renouvelé en Novembre 2013, pour six ans. L'environnement a perdu un représentant : il reste trois associations environnementalistes, le GRAPE, le CREPAN, et le GRAINE et une association de construction environnementale.

4. Relations extérieures et contacts divers :

Dans le cadre de la présentation, commentaires à l'appui, des projets de l'exercice approuvés par les membres de notre conseil ayant pour objectif l'obtention de subventions, nous nous sommes à maintes reprises entretenus, comme les années précédentes, avec les services de nos financeurs potentiels à savoir :

- ADEME.
- AESN.
- ARS.
- Départements (Calvados, Manche et Orne).
- DREAL.
- EUROPE (Fonds FEDER).
- REGION BASSE-NORMANDIE.

En complément, dans le but de conforter nos recettes sous forme de prestation, nous avons proposé des offres de service à l'ensemble des collectivités et Syndicats Bas-Normands ayant la compétence collecte et traitement des déchets, ce qui nous a permis de signer des conventions avec des collectivités locales situées dans le Calvados et dans la Manche ce qui est peu.

- **Entretien avec le Préfet de Région :**

Le 8 avril une délégation composée de Mmes A.M. DUCHEMIN, C. JOLY et A. VIVIER SAVARY du CREPAN et de Mrs. B. BOUFROU, H. LUQUET et R. MAFFEI du GRAPE, a été reçue par le Préfet M. LALANDE et par Monsieur O. JACOB secrétaire général des services de la préfecture.

Les sujets ci-dessous indiqués, préalablement proposés à notre entretien, ont été évoqués :

- SRCAE / SRE.
- Artificialisation des terres.
- Plateforme de terres polluées à Esquay-sur-Seulles.
- Biodiversité.
- Clapage en Baie de Seine.
- Qualité des masses d'eau
- Aménagement de la zone portuaire de Caen à Ouistreham.

5. Réunions décentralisées :

- **Dans l'Orne :**

Le GRAPE a organisé une réunion décentralisée, à Sées le 16 mars 2013.

Compte-rendu par O. LETORTU, Vice-Présidente du GRAPE pour l'Orne :

M. R. MAFFEI, Président du GRAPE, a présenté les actions 2013 du groupement.

Mlle S. MATECKI, chargée du juridique pour le Groupement, a rappelé les modalités de renouvellement de l'agrément au titre de l'environnement. Mme O.LETORTU a rendu compte de ses démarches pour obtenir le maintien de l'agrément pour le GR.EN-FLERS, sans succès.

Mme N. LOTTIN, pour Val d'Orne Environnement, a posé la question de l'habilitation des associations. Mlle S. MATECKI a prévu de répondre précisément à cette question lors du stage du 06 Avril 2013.

Mme N. SANDOZ, pour Nonant Environnement, a présenté la situation à Nonant-le-Pin concernant le site d'enfouissement de GDE, fait part des actions en cours et invité les associations à participer à l'action sur le terrain le 27 Avril. Mme LOTTIN a engagé l'association à procéder à des prélèvements pour analyse de l'eau sur le ru du Plessis afin de fixer un point zéro.

M. GATIN de l'Association Citoyenne Environnement Sarceaux a rappelé le projet d'une plateforme SEVESO pour 2014. Le GRAPE suit aussi ce dossier.

M. HORN, Président de Rivières et Bocages et trésorier du GRAPE, a indiqué la consultation sur la politique de l'eau lancée par les agences de l'eau jusqu'au 30 Avril 2013.

M. PERCHE, Président de Vivre à Perrou, a fait part de ses difficultés à participer utilement aux travaux de la commission « Aptitudes des Commissaires Enquêteurs ».

- **Dans la Manche :**

Le GRAPE a organisé une réunion décentralisée, à Carolles le 23 novembre 2013, qui a réuni 20 représentants de 8 associations, à la satisfaction de tous les participants.

6. Visites techniques :

En collaboration avec une association adhérente et la CdC des 3 Rivières à Saint-Pierre-sur-Dives nous avons organisé les visites des installations PSA Peugeot Citroën de Cormelles-le-Royal et du GANIL à Caen qui se sont déroulées le 8 Novembre 2013 et suivies par une vingtaine de personnes (élus et bénévoles).

7. Jumelage :

Le GRAPE a invité la section locale de Bovey-Tracey du DWT (Devon Wildlife Trust), du 4 au 6 mai 2013 pour des sorties nature dans le Parc des Marais du Cotentin. 21 français ont accueilli 11 anglais.

Nous remercions :

- L'ADEME, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les Conseils Généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, la DREAL, la DRJSCS, le FEDER, la Région Basse-Normandie pour les aides financières accordées.
- Nos partenaires associatifs : l'AFIP, le CREPAN, les Familles Rurales et le GRAINE.
- France Nature Environnement.

Annexe 1

Zoom sur les actions dans la Manche

Le GRAPE a participé en 2013 à de nombreuses réunions et à plusieurs actions dans la Manche, grâce à l'implication de représentants issus d'associations locales.

1. Natura 2000 baie du Mt-St-Michel :

- Le GRAPE fait partie des Comités de pilotage SIC (Site d'Intérêt Communautaire) et ZPS (Zone de Protection Spéciale) du Document d'objectifs Natura 2000 baie du Mt-St-Michel, et a participé à la réunion du 2 octobre 2013 à Pontorson.
- Le groupement a participé depuis plusieurs années à des réunions de préparation du projet de futur **PNMnb (parc naturel marin normand breton)**. Le travail s'est poursuivi jusqu'en début 2013 avec des groupes d'acteurs, représentatifs des acteurs du territoire, dont 3 associations bretonnes et 3 normandes (GRAPE, GONm et Manche Nature) pour les APNE (Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement). Puis les réunions prévues pour l'élaboration des orientations du futur PNMnb, qui intégrera le DocOb Natura 2000 baie du Mt-St-Michel, ont été reportées, suite à la position prise par des élus bretons. Elles devraient reprendre après les élections.
- En liaison avec la mission d'étude, nous participons aux comptages nationaux des pêcheurs à pieds de loisir.

2. Actions en liaison avec des associations locales :

- Suivi du projet, en particulier de l'étude d'impact, du projet **d'arasement des barrages sur la Sélune** (rapport à demander au GRAPE).
- Action pour optimiser les effets du barrage et contre la hauteur du gué prévu dans le cadre du **RCM** (Rétablissement du Caractère Maritime du Mt St-Michel).
- Action contre le creusement d'une partie du rocher du Mont-Saint-Michel et participation à une réunion d'information au Mt St Michel le 11 septembre 2013 (rapport à demander au GRAPE).

3. Commissions administratives de la Manche :

- Le GRAPE participe aux réunions de la **CDNPS de la Manche (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites)**. Les dossiers portent principalement sur l'insertion paysagère de projets concernés par la loi littoral (Espaces Boisés Classés et extension de l'urbanisation ou constructions dans les Espaces Proches du Rivage, bâtiments agricoles), des

projets d'implantations d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques, de travaux en sites classés,...

- Participation aux réunions mensuelles de la **CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricole)**. L'objectif est la préservation des terres agricoles : de diviser par 2 la consommation d'espace agricole dans les 10 ans à venir. Dans la Manche elle est actuellement de 600 ha/an et doit être réduite à 300 ha/an. Le travail est très intéressant.

Participation à de nouvelles commissions :

- Participation à la réunion d'installation de la **CDRNM (Commission départementale des risques naturels majeurs)** à St Lô le 13 novembre 2013.
- Participation à la Commission scientifique de **l'Inter-SAGE de la Baie** :
L'inter-SAGE de la Baie est une Association (type loi 1901) créée en 2013 qui regroupe les 4 SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) en rapport avec la baie du Mont-St-Michel (2 Normands : Sélune + Sée et Côtiers granvillais ; et 2 Bretons : Couesnon + Côtiers de Dol). Les deux agences de l'eau (Seine-Normandie et Loire-Bretagne) en assurent une grande partie du fonctionnement.

L'association a notamment pour but de :

- Valoriser, partager et diffuser les données utiles entre les SAGE,
- Conduire ou faire réaliser toute étude utile à l'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques, des sources de pollution sur les bassins versants et des usages en baie,
- Favoriser la mise en cohérence des volets maritime et littoral des 4 SAGE notamment en matière de gestion du trait de côte,
- Faire progresser et contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux en baie,
- Développer les échanges entre les CLE.

Pour décider de ses orientations et formuler ses recommandations, le Comité Stratégique de l'Inter-SAGE de la Baie s'est entouré d'un conseil scientifique comprenant une vingtaine de personnalités dont la compétence scientifique est reconnue.

Malgré la grande réserve des élus qui, dans un premier temps s'y sont opposés, le GRAPE a finalement été admis à ce conseil scientifique. Nous le devons en particulier à Gérard Dieudonné (Président des « Côtiers Granvillais » et secrétaire de l'Inter-SAGE) et à l'intervention décisive d'André Berne (Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie).

Marie-Reine Castel,
Vice-présidente du GRAPE pour la Manche.

Annexe 2 CODERST de l'Orne 2013

Au sein du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologique de l'Orne, le GRAPE est représenté par Jean-Paul DAVEAU.

11 réunions/an (pas en août) et 90 dossiers dans l'ORNE et plus spécifiquement 10 dossiers dans Le Perche (+ 4 par rapport à 2012). Cela représente un long travail de préparation : télécharger les dossiers sur internet, lire les rapports, les projets d'arrêtés et leurs annexes, et relire les PV avant approbation définitive lors du CODERST suivant.

Plus précisément les dossiers ont porté notamment sur :

- 2 sur Salubrité-Logement décent (arrêté d'insalubrité remédiable).
- 2 Dossiers Seveso Surveillance Etablissements industriels et chimiques et leur incidence sur la qualité des sols et de l'eau.
- 4 Dossiers Combustibles.
- 20 Dérogations élevage distance exploitation P/R 1/3, et prescriptions techniques du bâti.
- 21 sur la Qualité de l'eau/Dérogations par rapport aux captages, Prescriptions pour recherches produits dangereux et Analyse Circulaire RSDE Recherche substances dangereuses dans l'eau.
- 1 Dossier contrôle station compostage déchets verts.
- 2 Qualité de l'Air.
- 4 Création Servitudes d'utilité publiques-Risques technologiques-Déchets dangereux.
- 2 Création de ZAC.
- 3 Porcheries.
- 1 Silo industriel Coopérative.
- 1 Dossier production huile de colza et tourteaux.
- 1 Elevage de chiens sur la protection d'animaux maltraités/insalubrité.
- 6 Dossier Centre VHU (Véhicules hors d'usage).
- 3 Dossiers élevage volailles.
- 10 sur Substances dangereuses, surveillances des sols.
- 1 Dossier séchage fourrage.

Nous avons également examiné la Révision de la Directive Nitrates.

Ce fut un travail passionnant mais un contrôle préalable et une mobilisation du public s'impose pour tout ce qui touche à l'environnement et à la protection de nos ressources naturelles qui ne sont pas inépuisables....

Jean-Paul DAVEAU,
Administrateur du GRAPE
Membre du CODERST de l'Orne pour le GRAPE.

Annexe 3

Zoom sur l'éolien en Basse-Normandie

1. Parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer :

Le débat public concernant le projet de parc éolien en mer de Courseulles s'est achevé fin juillet 2013. Pour rappel, ce projet prévoit 75 éoliennes pour 1,8 milliards d'euros d'investissements, auxquels il faut ajouter la maintenance évaluée à 50 millions d'euros par an et ce sur la durée de vie du parc, environ 20 ans, plus le raccordement électrique par RTE (150 Millions d'euros), pour une production annoncée de 450 MW.

A l'issue de ce débat, le maître d'ouvrage EDF énergie nouvelle a confirmé la poursuite de son engagement.

Suite à ce débat public, le GRAPE a assisté aux réunions des 15 octobre 2013 et 20 février 2014 :

- l'une pour définir le raccordement avec RTE.
- l'autre réunissait les membres du comité technique environnement co-animée par la DDTM et la DREAL.

Concernant le raccordement, RTE dit avoir choisi le fuseau de moindre impact pour relier les câbles marins au poste de Ranville. Sur les 3 points d'atterrissage identifiés c'est celui de Bernières-sur-Mer qui a été retenu. Le marais du Platon, zone humide écologiquement très riche sera préservée.

Pour le consortium et RTE le cahier des charges de l'appel d'offre fixe les prochaines échéances :

- avril 2014 : remise 1ère version à l'administration,
- octobre 2014 : dépôt des dossiers complets et finalisés.

Après le débat public et les études qui suivent, l'enquête publique devrait débuter en automne 2014 (à vérifier).

Les études hydrosédimentaires (courants et houle) et biocénose benthique (ensemble êtres vivants en un lieu) sont terminées. D'autres études sont en cours : ressources halieutiques (pêche et capture), mammifères marins, avifaune (oiseaux) et chiroptères (chauve-souris)

Pour les impacts sur la faune marine, la flore, les pêcheurs, les plaisanciers, les communes, des dédommagements, indemnités ou compensations sont annoncées, mais sans aucune certitude.

Le territoire de pêche en baie de seine se trouve une nouvelle fois amputé d'une surface équivalente à 50 km² pour ce champ éolien, avec déjà les zones natura 2000, les clapages des boues de Rouen, les granulats, la baie des Veys etc.

Quelques interrogations également quant aux champs électro magnétiques avec les 225 000 Volts sur les réseaux sous-marins comme souterrains.

2. Le SRCAE et le SRE :

Pour rappel, le Schéma Régional Climat Air Energie et son volet Schéma Régional Eolien, après une période de consultation en mairie controversée du 9 juillet au 9 septembre 2012, avaient reçu 86 % d'avis défavorable des collectivités et 97 % avis défavorables citoyens et associations.

Le Préfet a adopté le SRE en septembre 2012 tout en engageant sa révision. Après approbation le 26 septembre 2013 par le Conseil Régional, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Basse-Normandie a, quant à lui, été arrêté par le Préfet de région le 30 décembre 2013.

Dans le cadre d'un litige relatif au schéma régional éolien d'Ile-de-France, le tribunal administratif de Paris, par une ordonnance du 23 décembre 2013, a saisi le Conseil d'Etat d'une demande de transmission de question prioritaire de constitutionnalité (QPC) relative à la conformité à la Constitution des articles L. 222-1 à L. 222-3 du code de l'environnement définissant le régime juridique du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). A l'appui de leur demande, les requérants soutenaient que la consultation du public effectuée lors de l'élaboration du plan est insuffisante car les dispositions des articles du code de l'environnement précitées ne sont pas conformes à l'article 7 de la Charte de l'environnement.

La QCP est en cours d'examen au Conseil constitutionnel.

3. L'autorisation unique :

Par ordonnance n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, un système d'autorisation unique a été mise en place à titre expérimental pour certaines installations classées :

- les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (éoliennes),
- les installations de méthanisation,
- les installations de production d'électricité ou de biométhane à partir de biogaz.

Cette expérimentation sera menée durant 3 ans et concernera la Basse-Normandie, mais aussi la Bretagne, la Champagne-Ardenne, la Franche-Comté, Le Midi-Pyrénées, le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie.

L'objectif consiste à rassembler, autour de la procédure d'autorisation au titre des installations classées, les éventuelles autres autorisations entrant dans le champ de la protection de la nature et des paysages dès lors qu'elles relèvent de la compétence de l'État : le permis de construire, l'autorisation de défrichement, l'autorisation/approbation au titre du code de l'énergie, la dérogation à l'interdiction de destruction des espèces protégées.



A.G.O. du 17 mai 2014

A l'appui d'un dossier unique, une instruction unifiée conduira à une décision unique du préfet de département dans des délais encadrés.

La procédure de cette autorisation unique se fera dans les mêmes conditions que celle de l'autorisation au titre des installations classées : étude d'impact, consultation du CODERST, enquête publique, etc.

Véronique LEROUX,
Secrétaire adjointe du GRAPE.

Annexe 4 CODERST du Calvados 2013

Au sein du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologique de l'Orne, le GRAPE est représenté par Jean-Paul DAVEAU.

67 dossiers ont été présentés en 11 sessions d'une demi-journée :

- 12 dossiers concernent des logements insalubres.
- 6 dossiers concernent l'assainissement communal.
- 4 dossiers concernent des établissements de « casse autos » (VHU).
- 3 dossiers concernent le classement de digues.
- 3 dossiers concernent des périmètres de protection de captages.
- 3 dossiers concernent des établissements d'élevage (dérogation de distance).

J'ai eu à me prononcer 4 fois contre et 9 abstentions.

Le CODERST a donné un avis défavorable qui a été pris en compte par le Préfet (dossier d'Esquay-sur-Seulles : projet de traitement de terres polluées). Ce projet a été rejeté par la population riveraine, les élus, les associations. Les membres du CODERST et les autorités administratives ont été largement informés et sensibilisés par l'action d'un collectif soutenu par des membres et des associations du GRAPE.

Michel HORN

Administrateur du GRAPE

Membre du CODERST du Calvados pour le GRAPE.